

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'est pas même à son siège. S'il invoque le Règlement, il devrait, au moins, être à sa place.

**Une voix:** Il ne connaît pas le Règlement.

**L'hon. M. Hees:** Je ne pouvais attendre, monsieur l'Orateur. La situation est trop extraordinaire.

**M. Comeau:** C'est extraordinaire, je vous assure, monsieur l'Orateur. Il paraît que c'était le bill principal sur la pollution. Le ministre a assisté à deux réunions du comité, mais il n'était pas à la séance de la Chambre hier et je suis donc heureux de le voir aujourd'hui.

J'ai lu hier qu'un remaniement du cabinet se préparait et que certains ministres seraient mutés. Peut-être le secrétaire parlementaire se cherche-t-il un nouvel emploi. Je lui souhaite bonne chance.

**M. Baldwin:** Le ministre chargé de la pollution.

**M. Comeau:** Pour revenir à mon sujet, monsieur l'Orateur, le rapport unanime du comité des ressources nationales et des travaux publics recommandait au gouvernement de rédiger un code de normes pour le nettoyage et la protection future de toutes les eaux canadiennes. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), maintenant secrétaire parlementaire du ministre, était membre du comité et a participé à la rédaction du rapport. Peut-être est-ce lui qui a proposé d'inclure cette recommandation. Cependant, en défendant au comité l'idée officielle selon laquelle il ne devrait pas y avoir de norme nationale pour une catégorie particulière d'eau, il contredisait la suggestion qu'il avait faite au comité le 30 mai 1969.

Si j'avais une liste des circonscriptions des autres membres du comité, je les nommerais. Je sais, cependant, qu'à peu près tous ceux qui faisaient partie du comité l'an dernier en sont de nouveaux membres cette année. L'an dernier, ils ont recommandé l'adoption de normes nationales, mais, cette année, ils disent: «Oh, non, nous devons appuyer le ministre et il ne veut pas de normes nationales.» Cela étonne. On entend parfois l'opposition parler de l'utilité de certains de ces comités mais des cas comme ceux-ci font qu'on se demande réellement à quoi ils servent. Il s'agit d'un rapport unanime; tout le monde l'a appuyé.

• (4.50 p.m.)

Le semaine dernière, on a créé un comité chargé de s'occuper de la pollution de l'environnement.

[L'hon. M. Hees.]

On nous dit que c'est l'un des comités les plus importants qui ait jamais été établi par le Parlement. Le gouvernement se sert de cette question à des fins politiques car ce comité va probablement présenter une recommandation semblable à celle que je viens de mentionner. Il fera toutes sortes de recommandations mais elles ne seront pas acceptées. Il n'a qu'un mois à siéger avant les vacances. Il est hors de doute, comme je l'ai dit, qu'il va faire des recommandations et étudier la pollution de l'air, diverses normes, etc. On a fixé des normes maintenant à cet égard à Montréal et à Toronto. Je le répète, nous ne prétendons pas que les mêmes normes devront s'appliquer au port de Hamilton et au lac Louise; mais seulement que des étendues d'eau semblables devraient obéir aux mêmes normes dans tout le pays. Par exemple, les normes s'appliquant aux lacs ou aux cours d'eau utilisés à des fins récréatives devraient être les mêmes dans toutes les provinces canadiennes.

Le dernier paragraphe de l'amendement stipule:

(2) Nul ne doit déposer ou permettre de déposer des déchets dans des eaux du Canada qui auraient pour effet d'abaisser la norme minimale de la qualité des eaux établie pour ces eaux aux termes du paragraphe (1); contrevenir à ce paragraphe constitue une infraction punissable aux termes de l'article 22.

Autrement dit, l'amendement stipule qu'on ne devrait pas permettre d'abaisser la norme minimale de la qualité des eaux établie. Nous avons parlé cet après-midi du conflit qui existe au Canada parce que chacun veut prendre la vedette en matière de pollution. Le ministre des Pêches est très fier de son œuvre; le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut devenir la grande vedette de la lutte contre la pollution.

**L'hon. M. Hees:** La vedette absente.

**M. Comeau:** Vedette absente, dit mon honorable ami. La loi qu'a fait adopter à la Chambre le ministre des Pêches est une mesure législative énergique qui fixe des normes. Pourtant, si le ministre des Pêches propose certaines normes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'y oppose. Les normes du ministre des Pêches sont simples. Il dit: «Il faut que le poisson puisse vivre dans les eaux du Canada». C'est là la norme. Il interdit la pollution, ou stipule que la pollution doit s'arrêter quand elle arrive à causer la mort du poisson. Les normes qu'il a fixées ont été très efficaces puisqu'il précise qu'il faut faire quelque chose lorsque le poisson commence à mourir. C'est là une norme fondamentale et tout à fait essentielle.